

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DU

GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG

THÈME DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE L'ABOLITION DU SECRET BANCAIRE INTERNATIONAL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Constatant que l'évasion fiscale est de plus en plus fréquente au niveau international,
- Contrariée que certains pays, comme les Etats-Unis, l'île de Jersey ou encore Monaco, aient encore l'avantage du secret bancaire ou qui ne collaborent pas avec les autres nations en s'opposant à toutes communications à ce sujet, et que des tiers en profitent pour y cacher leurs revenus illégalement,
- Exaspérée que l'argent investi illégalement par les fraudeurs ne soit pas utilisé à des fins profitables pour le développement durable,
- Désirant que les pays investissent davantage de fonds destinés au financement de celui-ci comme, par exemple, dans des nouvelles activités telles que l'agriculture biologique ou les énergies renouvelables,
- Demande une coopération constructive des pays en vue de promouvoir la finance éthique qui favorisent l'inclusion sociale, le développement durable, et le développement de l'économie sociale et solidaire,
- Décide d'encourager les pays à abolir le secret bancaire international dans le but de diminuer les possibles fraudes fiscales d'autrui et de développer un système de communication réglementé entre les nations qui permettrait l'échange d'informations de potentiels fraudeurs sans violer le secret professionnel ;
- qu'un procédé d'investissements destinés aux pays en voie de développement dans le besoin soit mis en place, afin d'encourager des investisseurs à placer des fonds légalement dans les banques éthiques.

Le texte français fait foi